

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU FARO ET DEO

COMMUNE DE MAYO BALEO

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

FARO AND DEO DIVISION

MAYO BALEO COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL STRUCTURE OF PROCUREMENT
MANAGEMENT

**Additif N° 05 à l'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'Urgence N° 005/
AONO/ST/SG/CMB/CIPMP/F&D/2026 DU 19 JANVIER 2026.**

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DE LA ROUTE COMMUNALE
(C0819006) ALME - GUERENG - SORBEUTI - SARKI MATA (14 km), DANS LA COMMUNE DE
MAYO BALEO, DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA.**

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) exercice 2026

La date d'ouverture des plis de l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence, ci-dessus cité, est modifiée à compter de la date de signature du présent additif ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE

12- Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir auprès de la SIGAMP de la COMMUNE DE MAYO BALEO, Tél : 673 11 54 80, au plus tard le 16/02/2026 À 11 heures précises et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 005/ AONO/ST/SG/CMB/CIPMP/F&D/2026 DU 19 JANVIER 2026.

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DE LA ROUTE COMMUNALE
(C0819006) ALME - GUERENG - SORBEUTI - SARKI MATA (14 km), DANS LA COMMUNE DE
MAYO BALEO, DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA.**

FINANCEMENT : BIP-EXERCICE 2026.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

14- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 16/02/2026 à partir de 12 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la COMMUNE DE MAYO BALEO à la salle de conférence de cette dernière.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures, accordé par la Commission, l'offre sera rejetée

LIRE

12- Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir auprès de la SIGAMP de la COMMUNE DE MAYO BALEO, Tél : 673 11 54 80, au plus tard le 02/03/2026 À 11 heures précises et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 005/ AONO/ST/SG/CMB/CIPMP/F&D/2026 DU 19 JANVIER 2026.

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DE LA ROUTE COMMUNALE (C0819006) ALME - GUERENG - SORBEUTI - SARKI MATA (14 km), DANS LA COMMUNE DE MAYO BALEO, DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA.

FINANCEMENT : BIP-EXERCICE 2026.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

14- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 02/03/2026 à partir de 12 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la COMMUNE DE MAYO BALEO à la salle de conférence de cette dernière.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures, accordé par la Commission, l'offre sera rejetée

Mayo-Baléo, le **17 FEV 2026**
Le Maire de la Commune de Mayo-Baléo
(Autorité Contractante),



Copie :

- MINMAP (POUR INFO)
- ARMP/AD (POUR PUBLICATION ET ARCHIVAGE)
- PRESIDENT CIPM Mayo-Baléo (POUR INFO)
- AFFICHAGE (POUR INFO)
- CHRONO/ARCHIVES